



REGLEMENT BOURSE "PHOTO - CINE - VIDEO " 22 juillet 2018

Article 1 : PARTICIPATION

L'Association *Vivian Maier et le Champsaur*, organise sur la commune de Saint Julien en Champsaur - 05500

la **6^{ème} BOURSE PHOTO - CINE - VIDEO** le 22 juillet 2018, concomitamment avec le concours photo international pour sujet 2018 " CHAPEAU VIVIAN ! ".

Le droit de place est gratuit pour toute personne membre de l'association et à jour de sa cotisation annuelle (10€ en 2018) obligatoire pour réserver un emplacement.

La Bourse est ouverte à tout particulier désireux de vendre du matériel d'occasion photo, vidéo, cinéma, tirage de photos anciennes, logiciels traitement d'image, écrans, accessoires ou livres et revues sur le thème de la photo-vidéo-ciné, acquis à des personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

La mise en vente de matériel neuf, avec ou sans garantie constructeur est totalement exclue.

Le déballage aura lieu dans les limites du Parc de la "Maison pour Tous" à Saint Julien.

(adresse GPS : N44°39'38.6" / E006°07'47.3)

Déballage à partir de 7h. Ouverture au public de 9h à 17h.

Le bulletin d'inscription avec la fiche de police vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

Toute déclaration erronée d'un exposant, engage exclusivement sa responsabilité. (Article R321-9 du code pénal)

Article 2 : EMPLACEMENT

L'emplacement est libre dans l'espace extérieur de la Maison pour Tous.

Une table (1.2mX0.60m) avec une chaise sera mis à disposition de chaque exposant. Tente ou Parasol non fourni.

Article 3 : RESERVATION

Renseignements et réservation : Alain ROBERT 05alainrobert@gmail.com / 06 31 41 74 56

http:// www.association-vivian-maier-et-le-champsaur.fr

Aucune inscription sera prise en compte sans avoir régularisé sa cotisation de membre de l'association.

Chaque exposant s'oblige remplir la fiche de police et le bulletin d'inscription et qui sera transcrite sur le registre de la manifestation (Article R321-9 du code pénal) Il est interdit de procéder à un déballage sur la voie publique de la commune de Saint Julien en Champsaur en dehors des emplacements délimités par l'organisateur.

La demande d'inscription accompagnée de la fiche de police vaut acceptation sans restriction du présent règlement.

LES CHENETS

HOTEL RESTAURANT



H. GHERIN

★★05500 SAINT-JULIEN-EN-CHAMPSAUR - 05500 SAINT-BONNET

Hôtel - Restaurant "les Chenets" à St Julien en Champsaur .
<http://www.les-Chenets.com> . tél : 04 92 50 03 15

Bulletin d' Inscription **BOURSE PHOTO 2018**

je soussigné.(nom, prénom, adresse)

.....
.....

.MAIL (obligatoire pour réceptionner votre inscription).....

.....

je vous adresse un chèque de 10€ à l' ordre de "**Association Vivian Maier et le Champsaur**" en règlement de ma cotisation 2018.

Chèque à adresser : "**Association Vivian Maier et le Champsaur**" Bourse Photo 2018
chez Alain ROBERT - la Combe au Chanet - 05500 Saint Julien en Champsaur.
05alainrobert@gmail.com / 06 31 41 74 56

FICHE de POLICE

Raison sociale et siège

Nom de la personne morale

Qualité et domicile des participants

.....

N° immatric. registre de commerce.....

Nature et N° de la pièce identité présentée

Autorité qu'il la délivrée.

Date: Signature:

Article 4 : ASSURANCES

L'organisateur assure uniquement sa propre responsabilité civile durant la manifestation.

Chaque vendeur est responsable de son déballage , de ses produits, de leur bon fonctionnement, et à se titre s'assurera s'il le juge nécessaire.

les transactions se font de gré à gré et n'impliquent en aucun cas la responsabilité de l'organisateur.

Article 5 : AUTRES PRESTATIONS

Service de boissons, bar et et petite restauration traditionnelle de la vallée.

Arrivée possible la veille sans déballage, prévenir l'organisateur.

Parking gratuit à l'extérieur du site.

Possibilité d'hébergement sur place Hôtel les CHENETS. Réservation conseillée.